

Plan Local d'Urbanisme

Mirmande

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du 26 janvier 2021



Table des matières

Table des matières.....	2
Rappel de la loi	3
Secteur Bas Village – U1-N1	4



Rappel de la loi

Article R151-6 du code de l'urbanisme

Les orientations d'aménagement et de programmation par quartier ou secteur définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment en entrée de ville.



Secteur Bas Village – U1-N1

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation est à vocation paysagère et de valorisation d'entrée de village.

Elle doit permettre de redessiner la place de l'église et gérer les cheminements et le paysage de l'entrée de village (croisement de la RD204, de la montée Jules Goux et la route de Fortunet).

Il ne s'agit nullement d'y bâtir une quelconque construction mais d'aménager la montée en poursuivant l'action actuelle de la Mairie. A ce jour, l'aire de jeux et de nombreux cheminements existent déjà sur cette partie de l'OAP. Il s'agit donc de renforcer la vocation du site par des itinéraires doux rejoignant la salle en contrebas des différents espaces comme l'aire de jeux, le parking des remparts...

Pour ce faire, un balisage au sol mais aussi un fauchage à hauteur différenciée pourra être mis en place.

L'aménagement de la place de l'église doit permettre de mieux organiser le stationnement mais surtout de modifier la perception de cet espace, notamment depuis la route de la Colline.

L'OAP préconise un stationnement plus végétal et permettant donc une meilleure infiltration des eaux de pluie. Enfin, la plantation de divers alignements doit permettre de mieux délimiter l'espace et ses différentes vocations en privilégiant le végétal aux éventuelles barrières et marquages au sol.



Légende

-  Parcelles cadastrales
-  Bâtimens existants
-  Réseau viaire
-  Point de collecte de l'ui nctricij
-  Escalier à usén
-  Aire de stbomement
-  Aire de jeux / loisirs
-  Espaces boisés existants
-  Fournes jordinées (allées + espace nus) à créer
-  Cheminement piéton existant
-  Accès possible pour PMR et pour la maintenance
-  Cours d'eau



IMAGES DE REFERENCE

1 Une aire de stationnement fonctionnelle



- 1.1. Bandes de roulement *Carex acutiformis*
Partie non soumise à des charges *Carex acutiformis*
- 1.2 Solution Ecovégétal Mousses *Carex acutiformis*
- 1.3 Pavés naturels avec joints verts *Margelapere*



IMAGES DE REFERENCE

1 Une gestion différenciée pour un aménagement durable d'intérêt paysager



Création d'un espace de repos et d'allées piétonnes par fauchage. Le reste de la zone sera laissé en prairie. L'espace pourra ainsi être modelé à partir de l'existant et sans abattage afin de ne pas dénaturer le site.

Gestion différenciée de l'espace Réaliser deux à trois interventions par an sur les espaces prairiaux. Maintenir des allées et une zone de repos par des opérations de tonte régulières (environ 10 tontes par an)

2 Une haie bordant le cheminement piéton

Haie arbustive monospécifique en guise d'écran végétal et de limite séparative du cheminement piéton ;
Choix d'une essence au feuillage persistant, et à floraison d'intérêt paysager



- 2.1. *Viburnum tinus* feuillage persistant, floraison tardive
- 2.2. *Abelia x grandiflora* feuillage persistant, floraison tardive et profus

3 Un alignement d'arbres délimitant visuellement l'espace sans effet barrière

Alignement d'arbres à petit développement en façade par souci d'homogénéité et pour délimiter l'espace



- 3.1 Alignement existant en façade Sud *Lagotoniairica*
- 3.2 Alignement à créer en façade Est *Nussaggios* utilisation *Lagotoniairica* en façade arrière et *Andragant*

4 Un massif mixte pour un visual amélioré en entrée de ville



Un massif de vivaces et petits arbustes indigènes pour limiter la pollution visuelle liée à la présence du parking en surplomb de l'entrée de ville

Palette végétale indigène à floraison rose/violette *Catalpa bicus* *Sibus dananensis* *Sibus spetabile* *Lauraleangifolia* *Plonishaba veri* *Caeppula* *Caeppulovii*...

2 Un escalier pour faciliter l'accès à la salle des fêtes

Création d'un escalier en continuité de l'existant qui se trouve au nord de l'aire de jeux.
L'escalier permettra de donner un accès direct à la salle des fêtes et de créer ainsi une boucle piétonne sur l'ensemble du village.



Gestion différenciée de l'espace Réaliser deux à trois interventions par an sur les espaces prairiaux. Maintenir des allées et une zone de repos par des opérations de tonte régulières (environ 10 tontes par an)

3 Un accès PMR potentiel par la RD204

Proposer un accès à l'aire de pique-nique aux personnes à mobilité réduite est possible par la RD204 (même accès que les services espaces verts). Quelques places de parking handicapés peuvent être imaginées.



- 3.1 Dalles en pas japonais Dalles posées avec un écartement régulier permettant de laisser apparaître le gazon
- 3.2 Allées de graviers sur dalles alvéolées Revêtement perméable et permettant d'assurer une bonne compacité du sol (passage des fauteuils roulants facilité)
- 3.3 Places de parking handicapés partiellement végétalisées Le choix du revêtement dépendra de celui de la place de l'église

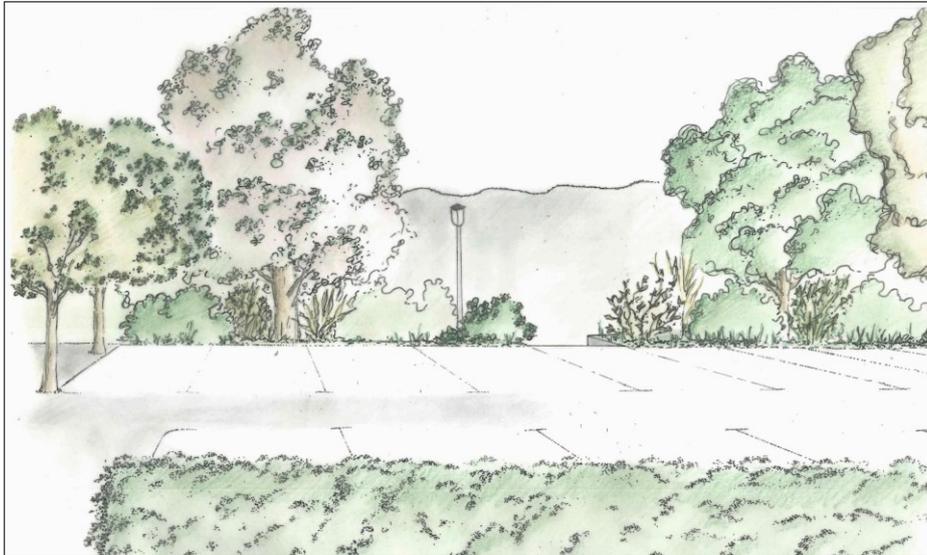


Figure 1: Croquis d'ambiance du parking

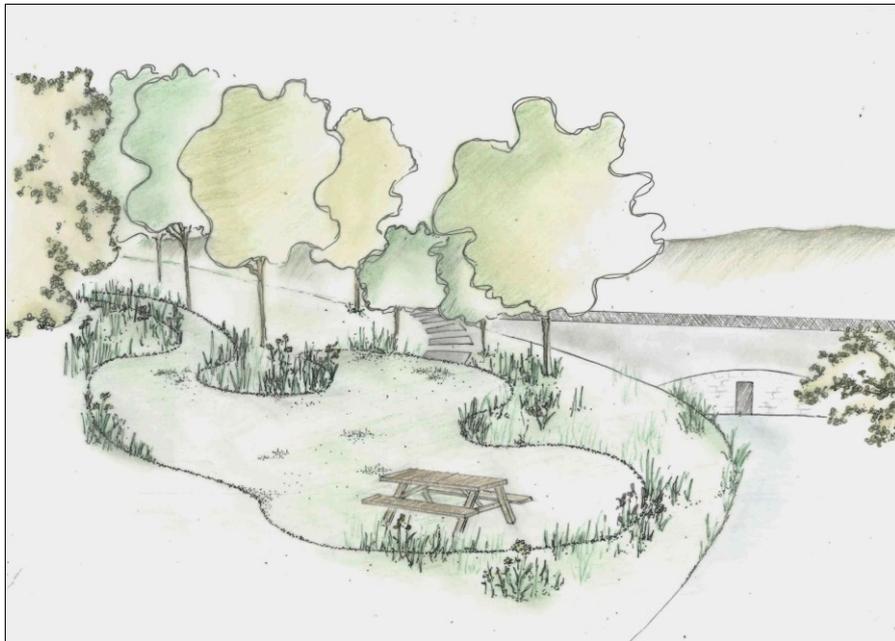


Figure 2: croquis d'ambiance depuis la montée Jules Goux

Atelier  inaiade

Siège social: 12C rue Victor Hugo, 80440 BOVES
mail: contact@sinaiade.fr
Tél: 07.68.61.69.99

SIRET: 832 339 360 00014
APE: 7022Z

SARL au capital social de 1000 euros